

LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT

R-030-2025

Enregistré auprès du premier conseiller législatif

2025-07-04

PROCLAMATION D'UNE ÉLECTION

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection générale doit avoir lieu au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 27 octobre 2025;

La date du rapport du décret est le 3 novembre 2025;

Le directeur général des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de chaque circonscription le 22 septembre 2025.

ᐅᑦᑕᑦᑕᑦ, ᑦᑕᑕ 3, 2025
ᐃᑦ ᑦᑕᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ, C.M., O.Nu.
ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ

Dated July 3, 2025
Eva Qamaniq Aariak, C.M., O. Nu.
Commissioner of Nunavut

Fait le 3 juillet 2025
Eva Qamaniq Aariak, C.M., O. Nu.
Commissaire du Nunavut